



**Réunion Publique de présentation sur l'élaboration
du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT**
Jeudi 6 mai 2010

Discours du Président Eugène Caselli

En préambule à cette journée de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, je tiens à adresser mes remerciements à tous les élus et techniciens qui ont participé à l'élaboration du document proposé à la concertation. Un grand merci également à vous tous, venus nombreux pour parler de planification et d'urbanisme, mais surtout pour évoquer l'avenir de notre territoire, celui de Marseille Provence Métropole et plus largement celui de notre métropole.

Pour nos concitoyens, l'utilité reconnue de la Communauté urbaine pourrait se limiter aux missions de terrain et de proximité que ses services et agents effectuent au quotidien. Je pense au ramassage des déchets, à la propreté, aux transports, à la circulation, aux réseaux d'adduction, etc.

Ces compétences suffiraient à donner beaucoup de travail à notre collectivité. Mais en même temps, il lui faut aussi penser, préparer, organiser l'avenir. C'est le but, l'objet et tout l'enjeu du Schéma de cohérence territoriale, le SCOT. Il s'agit d'un document d'urbanisme que l'on peut qualifier de stratégique puisqu'il est opposable et s'applique spatialement. Pour faire simple, je dirais qu'il s'agit d'élaborer avec le SCOT un projet à vingt ans de développement harmonisé et organisé du territoire.

Il ne faut pas se laisser rebuter par le mot urbanisme au prétexte qu'il a pu recouvrir des opérations qui s'imposaient peut-être en leur temps, mais qui ont précisément assez mal supporté ce passage du temps... C'est dire si l'urbanisme touche chacun de nous et chaque commune. Il concerne très directement et détermine en grande partie notre logement, notre lieu de travail, notre manière de nous déplacer, de nous distraire. Ces conséquences à long terme sur la vie quotidienne des gens et ce très vaste champ d'application imposent que le plus grand soin soit apporté à l'élaboration des documents, qui obéit en outre à de nombreuses et précises lois et règles qu'il faut bien sûr respecter à la lettre.

Les schémas de cohérence territoriale ont été créés il y a 10 ans par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, dite S-R-U. Elle encadre désormais l'ensemble des documents d'urbanisme, dont les plans locaux d'urbanisme, qui se sont substitués aux plans d'occupation des sols.

Il y a un an, j'ai demandé à Patrick Magro, sur le plan politique, et à la Direction de l'urbanisme de notre collectivité, de relancer la démarche SCOT. Ce qui a été fait en trois phases successives qui ont notamment abouti à la construction du Projet d'aménagement et de développement durable, pièce essentielle du SCOT qui nous réunit ici ce matin.

Le projet d'aménagement, c'est la réponse aux enjeux essentiels pour notre territoire qui ont été identifiés pendant la phase de diagnostic de l'élaboration du SCOT. Il vise à définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme en matière de développement économique, d'habitat, de déplacement, de protection de la nature. Et il affirme le choix résolu d'un mode de développement et d'aménagement durable.

Pour nous projeter à vingt ans, nous devons nous mettre d'accord afin de coordonner une politique ambitieuse du logement ; de prévoir les grandes infrastructures de transport collectif, les lieux d'implantation de nos entreprises, les espaces naturels, forestiers et agricoles que nous voulons préserver, à commencer par notre littoral, joyau de notre territoire. Dans les chiffres, l'ambition du projet d'aménagement est qu'à l'horizon 2030, grâce au SCOT, nous puissions avoir accueilli sur notre territoire de 80 à 100 000 habitants supplémentaires, 80 000 logements nouveaux et autant d'emplois créés.

A l'échelon de la Communauté urbaine, l'avenir se prépare et discute à dix-huit – nos dix-huit communes membres. Mais, déjà dans nos pratiques quotidiennes, nous dépassons le cadre du strict territoire communautaire, à l'intérieur duquel on ne pourra pas apporter toutes les bonnes réponses aux besoins, problèmes et attentes. Aussi notre projet concerne-t-il une métropole d'avenir de 2 millions d'habitants, à vocation mondiale et euroméditerranéenne affirmée.

La définition d'un périmètre pertinent pour cette métropole occupe et préoccupe aujourd'hui tout le monde avec le projet du gouvernement de réforme des collectivités territoriales. J'ignore quel en sera le contenu à l'issue des votes du Parlement. Plutôt que de forcer par la loi des communes ou des intercommunalités à adhérer à une structure plus vaste qu'elles, je suis partisan de constituer une communauté de projets sur un territoire élargi. La méthode d'agrégation progressive et librement consentie, dans laquelle chacune des parties trouve avantage au lieu d'y perdre ses prérogatives et l'indispensable lien de proximité avec les habitants ; cette méthode consisterait à rechercher les domaines où nos voisins et nous avons une communauté de besoins à satisfaire et de problèmes à résoudre,

et à nous associer pour décider, tous ensemble, de la meilleure et commune façon d'y faire face.

La complexité des situations et des problèmes à traiter ne doit pas réserver l'élaboration des documents directeurs aux seuls spécialistes. Pour tout cela, je souhaite que le projet d'aménagement suscite curiosité et intérêt chez nos concitoyens – c'est de leur vie et de celle de leurs enfants qu'il est question. Je souhaite que la population puisse s'exprimer. Je souhaite que vous puissiez aujourd'hui vous exprimer, à l'occasion de cette journée spéciale.

Tel qu'il se présente, le projet d'aménagement et de développement durable est déjà le résultat d'un travail intense et d'une large concertation. Les élus et la société civile largement représentée au Conseil de développement que j'ai élargi, se sont mobilisés. Les grands acteurs de notre territoire se sont exprimés, qu'il s'agisse des services de l'Etat, des institutions, d'Euroméditerranée, du Grand port maritime, du GIP des Calanques, du monde professionnel à travers les chambres consulaires, Chambre d'industrie, Chambre des métiers et bien entendu Chambre d'agriculture. Les intercommunalités et les communes limitrophes de MPM ont reçu nos documents. Certaines associations ont souhaité être reçues. Elles l'ont été.

Processus de longue haleine, mais l'avenir mérite bien qu'on lui consacre du temps et de l'énergie, le SCOT n'est pas fini.

Il nous faudra à partir de septembre décliner ce projet, notre projet, dans un document d'orientation générale, troisième pièce du SCOT, qui définira les principes et règles d'urbanisme qui s'imposeront aux plans locaux d'urbanisme, au Programme local de l'habitat, au Plan de déplacements ou au Plan Climat communautaire.

Je vous souhaite à toutes et à tous une fructueuse journée.

Merci.